



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE BASKET

Saison 2020/2021

Prendre une licence à l'A.S.L. BASKET c'est :

1. L'adhésion à la Fédération Française de Basket-ball.
2. L'adhésion à l'Association Sportive Libournaise de Basket.
3. L'assurance complémentaire en cas de blessure sportive (Options B prise en charge par le club).
4. La possibilité de participer aux entraînements, compétitions, stages et sorties diverses organisées.
5. Le prêt, par le club, d'un équipement pour la compétition (maillot et short).
6. L'adhésion sans réserve à la charte de l'association (à signer sur le document joint)

Tarifs des licences saison 2020-2021

(pour les mutations ou Licence T me contacter par mail contact@libourne-basket.com)

Sénior	Joueur né en 2000 et avant	150 €
U20 (Junior)	Joueur né en 2001, 2002, 2003 (partie surclassement à remplir)	143 €
U17 (Cadet –Cadette)	Joueur né en 2004 , 2005 (pour les 2004 :surclassement à faire)	143 €
U15 (Minime)	Joueur né en 2006 , 2007 (pour les 2006 :surclassement à faire)	143 €
U13 (Benjamin-Benjamine)	Joueur né en 2008 , 2009 (pour les 2008 :surclassement à faire)	123 €
U11 (Poussin-Poussine)	Joueur né en 2010 , 2011 (pour les 2010 :surclassement à faire)	105 €
U9 (Mini-Poussin)	Joueur né en 2012 , 2013 (pour les 2012 :surclassement à faire)	105 €
U7 (Baby Basket)	Joueur né en 2014, 2015, 2016	70 €
Loisir/Détente	Joueur né en 2000 et avant	90 €
Dirigeant	Dirigeant né en 2002 et avant	68 €

Renouvellement de licence

1. Suivre les indications en cliquant sur le lien que vous venez de recevoir. Pour vous aider consulter la « procédure prise de licence FFBB » qui vient de vous être envoyée en pièce jointe et mise à disposition sur notre site. Pensez à télécharger les documents qui vous seront demandés lors de votre inscription.

ATTENTION, si vous n'êtes pas (ou plus) joueur en compétition ou Loisirs, vous devez prendre une licence de Technicien si vous êtes entraîneur/coach, et Dirigeant (tenue de la e-marque, responsable de salle ou d'équipe).

2. Pour le paiement, il pourra se faire par chèque, espèces, coupon sport, chèques vacances, du montant correspondant à sa catégorie à l'ordre de l'A.S.L. Basket (voir tableau ci-dessus)
(Possibilité de paiement en plusieurs fois – indiquer la date de dépôt souhaitée au dos de chaque chèque)
3. Remplir la enfin fiche d'inscription pour la saison 2020-2021



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE BASKET

FICHE D'INSCRIPTION – Saison 2020-2021

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Catégorie : _____
Adresse : _____
CP / Commune : _____
Téléphone : - - - - - Portable : - - - - -

Adresse mail **en majuscules** : **obligatoire (en l'absence indiquer contact@libourne-basket.com)**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Profession des parents : _____
Père : _____
Mère : _____

--

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP / Commune : _____
Téléphone : - - - - - Portable : - - - - -

Utilisation de photos de votre enfant par le Club ASL Basket

Nous utilisons des photos des enfants du club, parmi lesquels, il y a le vôtre :

- Pour la presse
- Pour le site internet du club
- Pour la page Facebook du club

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

« L'article 9 du Code civil stipule : « chacun a droit au respect de sa vie privée. ». « Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ... ». « C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »
S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'enfants reconnaissables ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...).

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

Madame, Monsieur

- autorise le club à utiliser dans le cadre sportif (presse, internet) les photos de mon enfant licencié, prises au cours des activités du club.
- refuse que le club utilise des photos de mon enfant licencié.

Fait à _____ le _____ Signature des parents : _____



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE BASKET

CHARTRE DE L'ASL BASKET

La signature de cette charte est obligatoire dès que le licencié choisit d'intégrer le club de l'ASL Basket et s'engage donc à respecter toutes les règles énoncées ci-dessous, indispensables à la vie associative.

Pour les licenciés mineurs, la Charte devra être signée par le ou les parents.

En cas d'absence de signature, le dossier de licence ne pourra être enregistré.

Engagements du club :

- Mettre à disposition du licencié les moyens matériels pour atteindre les objectifs fixés (en fonction des catégories d'âge) : créneaux horaires d'entraînements, matériel technique, maillots, shorts, etc...
- Fournir un encadrement technique de qualité pour assurer les séances d'entraînements et les matchs.
- Fournir le calendrier des rencontres dès le début de la saison sportive.
- Permettre au licencié de s'épanouir dans une pratique sportive répondant à ses choix : compétition ou loisir.
- Veiller à ce que soit respectée l'intégrité physique du licencié.
- Tenir le licencié informé sur la vie du club.

Engagements du licencié :

- Participer à toutes les séances d'entraînements proposées par l'encadrement technique de son équipe.
- Participer à toutes les rencontres officielles inscrites au calendrier de son équipe.
- Participer à la vie du club.
- Respecter les règles de vie en équipe.
- Respecter les différents acteurs d'un match (arbitres, table de marque, adversaire, public, ses coéquipiers et son coach)
- Respecter le règlement intérieur du club (joint à la demande de licence).

Le club tient à ce que tous les joueurs, parents, entraîneurs et dirigeants libournais symbolisent un esprit sportif et des valeurs de partage, et de respect.

J'accepte **donc je signe** la présente charte.

Le licencié ou un parent pour les mineurs

Pour le club, le Président,



ASSOCIATION SPORTIVE LIBOURNE BASKET

REGLEMENT INTERIEUR

Signature obligatoire du licencié ou d'un parent si mineur

Le but principal de ce Règlement Intérieur (adopté par le Comité directeur) est que chaque licencié s'engage à participer à la bonne marche du Club, à véhiculer une image positive du Club lors des rencontres, et à maintenir un esprit Club.

Création / Renouvellement de licence :

Toute personne désirant prendre ou renouveler sa licence à l'ASL Basket devra s'adresser au secrétaire du club. Elle remettra un dossier complet accompagné du règlement de la licence. Des facilités de paiement pourront lui être accordées si elle en fait la demande. L'adhésion reste soumise à l'approbation du bureau.

L' ASL ne s'engage pas à renouveler automatiquement une licence joueur d'une saison à l'autre

Entraînements / Matches :

Tout joueur, non titulaire d'une licence A.S.L., ne pourra pas participer aux entraînements (exception : les deux premières séances d'entraînement de la saison et sauf accord express des dirigeants).

Tout joueur licencié participera de manière régulière aux entraînements de son équipe

En cas d'indisponibilité, il préviendra son entraîneur le plus tôt possible

Utilisation du matériel :

Les licenciés sont seuls habilités à utiliser le matériel et les équipements sportifs et ils doivent les respecter (vestiaires, cercles, ballons, maillots ...).

Comportement :

L' A.S.L. attend de tous ses licenciés un comportement exemplaire :

- **sur le terrain** : respect de l'adversaire et de tous les acteurs de la rencontre (le Basket est un sport), respect des règles de jeu.

Tout licencié joueur, condamné à une amende par le Comité, la Ligue ou la F.F.B.B. pour faute technique, dossier disciplinaire... paiera le montant de son amende.

(A titre d'information, 150 euros d'amende pour 3 fautes techniques et / ou une disqualifiante).

- **à l'extérieur du terrain** : encourager son équipe est normal et souhaité. Cela fait partie de l'esprit du club.

Aucune insulte envers l'arbitre, l'adversaire, ses coéquipiers, son coach ou le public ne sera tolérée.

Certaines agressions verbales, à fortiori physiques, sont inadmissibles et seront sanctionnées lourdement par le club. Les dirigeants n'hésiteront pas à réagir si nécessaire (convocation Commission de Discipline).

Rappel : la consommation d'alcool par les mineurs est **formellement interdite au sein du club**.

Une grande vigilance est demandée. Le slogan « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé » doit être de règle dans le milieu sportif.

Signature du licencié (ou un parent pour les mineurs)

Pour le club, le Président,